

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

**Intéressés par le Règlement de taxation 01-22
établissant les taux de taxes et
la tarification des services pour l'année 2022**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général de la susdite municipalité, que:

Le règlement 01-22 établissant les taux de taxes et la tarification des services pour l'année 2022 adopté le 8 février 2022 est entré en vigueur le 14 février 2022, date de sa publication.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation dans le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante :

<https://municipalitepontiac.com/politiques-et-reglements/>

DONNÉ À PONTIAC, ce 14^e jour du mois de février de l'année deux mille vingt-deux.



M. Pierre Said

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant deux copies dans le site internet de la municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 14^e jour de février deux-mille vingt-deux.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour de février deux-mille vingt-deux.



M. Pierre Said

Directeur général et secrétaire-trésorier